Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 9470752
Centre d'intérêt: 100

MEP : Mouvement pour l'enseignement privé : 10 ans d'action. --
[Montréal] : MEP, 1994.
24 p. : ill. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Vedette(s)-secondaire(s): Mouvement pour l'enseignement privé

Descripteur(s): Enseignement privé * Ecole privée * Historique

Brochure-souvenir publiée par le MEP à l'occasion de son dixième anniversaire (voir aussi EDUQ: 9470056). Elle rappelle les événements marquants de l'enseignement privé au cours de chacune de ces années tant au niveau provincial que régional.

Type de document:

MEN2481

MEPE

MOUVEMENT

POUR

L'ENSEIGNEMENT

PRIVÉ

10 ANS D'ACTION

AVRIL 1994

HOMMAGES ET FÉLICITATIONS
AU MOUVEMENT POUR
L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ
POUR DIX ANS DE CONTRIBUTION
EXCEPTIONNELLE À
L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ.

1940
boul. Henri-Bourassa Est
Montréal (Québec)
H2B 1S2

La FAEP...

un réseau de 160 écoles privées des ordres d'enseignement préscolaire,
primaire et secondaire fréquentées
par plus de 77 000 élèves où

- un encadrement de qualité
- une présence attentive aux véritables besoins des jeunes

constituent le cœur des projets éducatifs
des écoles.

La FAEP...

un regroupement de trois associations pour
assurer la défense, la promotion et le
développement de l'enseignement
privé.

ASSOCIATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVÉS

AIES
Association des institutions d'enseignement secondaire

AIEPQ
Association des institutions de niveaux préscolaire et élémentaire du Québec

CADRE
CENTRE DE DOCUMENTATION
1940, BOUL. HENRI-BOURASSA EST
MONTRÉAL H2B 1S2

Un simple regard sur notre court passé. Voilà la modeste ambition de cette brochure-souvenir que le Mouvement pour l'enseignement privé publie à l'occasion de son 10e anniversaire.

Une naissance intensément voulue. Telle est l'image que suggèrent le projet puis la mise au point de ce nouveau mouvement dans le monde de l'éducation. Deux événements choc, le moratoire de1977 et la loi 11 de 1981, accélèrent le regroupement des usagers de l'école privée autour de leurs institutions. Deux années de préparation y seront consacrées, 1981 et 1982.

Un mandat clair et dynamique tracera la route du MEP: assurer le respect de ce qui constitue la charte de l'enseignement privé, soit la triple déclaration du préambule de la loi de 1964 créant le ministère et le Conseil supérieur de l'Éducation:

-Attendu que tout enfant a le droit de bénéficier d'un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de la personnalité.

-Attendu que les parents ont le droit de choisir les institutions qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants.

-Attendu que les personnes et les groupes ont le droit de créer des institutions d'enseignement autonomes et, les exigences du bien commun étant sauves, de bénéficier des moyens administratifs et financiers nécessaires à la poursuite de leurs fins.

Le parcours sera animé: dix années d'espoirs, d'alliances, d'engagements et, vous en jugerez, de réalisations encourageantes. Confiant, le MEP donne rendez-vous, cette année, à tous les amis de l'enseignement autour du thème de son Ve congrès: «Un nouveau partenariat».

Je me fais la porte-parole du Mouvement pour assurer ses fidèles collaborateurs et collaboratrices de sa vive reconnaissance.

Nicole C. Vandenberg

Nicole C. Vandenberg,
présidente

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ AU QUÉBEC : PLUS DE TROIS SIÈCLES ET DEMI D'HISTOIRE

MEP

Bien avant l'école publique, il y eut l'école privée. L'Histoire nous raconte[1] qu'en 1624, à Québec, les récollets venus en Nouvelle-France à la demande de Champlain fondèrent à l'Habitation une petite école élémentaire, genre séminaire, pour les jeunes Indiens. Mais, comme il arrivait souvent aux mousquets à cette époque, l'expérience fit long feu. L'école ne réunit que «six sauvageons au plus» et, lorsque «deux ou trois furent expédiés en France, l'un d'eux apostasia au retour en 1633». Désabusés, les récollets firent plus tard appel aux jésuites...

En 1635, le père Paul Le Jeune, un jésuite celui-là, ouvrait à Québec la première «petite école» pour garçons blancs et indigènes, noyau du futur collège d'enseignement secondaire et scientifique. Et en 1640, les ursulines inauguraient le même enseignement pour les jeunes filles «françaises et sauvagesses».

À Ville-Marie, c'est évidemment Marguerite Bourgeois qui fonda, comme on sait, la première «école privée». Arrivée en 1653, quelque dix ans après Jeanne Mance, elle ouvrit son école de filles le 30 avril 1657.

C'est dire que nos écoles privées d'aujourd'hui, épaulées depuis dix ans par le Mouvement pour l'enseignement privé, sont riches d'une tradition de plus de trois siècles et demi. L'Association des institutions d'enseignement secondaire compte encore deux maisons tricentenaires: l'école des ursulines de Québec, fondée en 1639, et le Petit séminaire de Québec, fondé en 1668 et dirigé par le clergé diocésain. Deux institutions sont bicentenaires: le collège Marie-de-l'Incarnation de Trois-Rivières, fondé en 1697 par les ursulines, et le Collège de Montréal, fondé en 1767 par les sulpiciens. Pas moins de vingt-cinq maisons sont centenaires.

RIEN QUE DES ÉCOLES PRIVÉES

Sous le régime français, de 1608 à 1760, il n'existait aucune organisation ni structure scolaire officielle. L'éducation se faisait sous la responsabilité de la famille et de l'Église. Le Collège de Québec, fondé en 1635, était le seul établissement d'enseignement secondaire au pays, et il était privé. Dans les paroisses, ce sont les curés la plupart du temps qui enseignaient aux enfants à lire, à écrire et à compter.La période de 1760 à 1840 est marquée par une première tentative d'élaboration d'un système scolaire public. Les conquérants anglais tentent d'imposer leur langue aux Canadiens français par le truchement de l'école publique. Malheureusement pour eux, la résistance à l'anglicisation est forte et, malgré leur ferme intention de faire du Canada une colonie britannique comme les autres, les gouverneurs anglais de Québec sont obligés de lâcher du lest.

En 1774, le gouverneur accorde par l'Acte de Québec le droit aux habitants d'être catholiques et de parler français. Malgré cela, pendant plusieurs années, l'enseignement en français n'existera pratiquement pas, beaucoup de prêtres ayant été renvoyés en France et leurs biens confisqués.

En 1801, une loi établit pour la première fois un véritable système scolaire: les «écoles royales». Mais les Canadiens français, catholiques, boudent ces écoles protestantes. Il faudra attendre 1824 pour que le gouvernement de Québec

Je suis prête, je passe au secondaire!

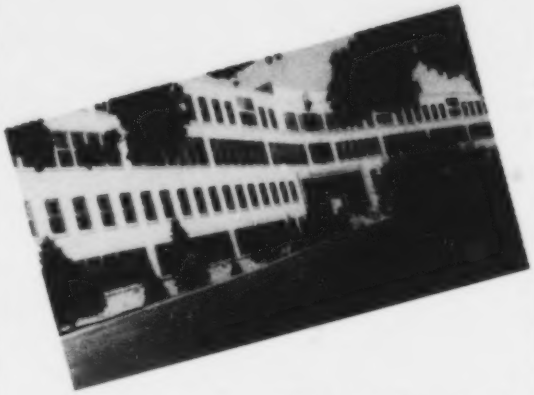

J'ai choisi
Regina Assumpta

Pour m'assurer une formation de base solide
de la première à la cinquième secondaire, mais aussi pour...
faire du sport à mon goût,
poursuivre mes cours privés de musique,
faire partie du programme de douance,
rencontrer des mordues de science comme moi
et bénéficier du transport scolaire offert aux résidents
de la Rive-Nord, de Laval et des environs.

Hommage au MEP pour ses dix ans d'action

382-4121

Collège Regina Assumpta
1750, rue Sauriol Est
Montréal (Québec)
H2C 1X4

Collège privé
déclaré d'intérêt public
pour jeunes filles

fasse adopter la loi créant les «écoles de fabrique», loi qui permettait aux curés et aux marguilliers d'utiliser le quart de leurs revenus pour la fondation d'écoles catholiques relevant uniquement d'eux.

À partir de cette date, le Québec se retrouve donc avec deux systèmes: celui des «écoles royales», entre les mains du gouverneur et majoritairement protestant, et celui des «écoles de fabrique», organisé par et pour les catholiques.

Entre 1840 et 1867, les structures d'un système scolaire public s'échafaudent, mais le secteur privé reste le plus important. Une quinzaine de collèges ou séminaires voient le jour, collèges dits «classiques» qui provoquent dans divers milieux une certaine jalousie. D'aucuns parlent de classe privilégiée.

La loi de 1875

L'événement le plus marquant de la période 1867-1907 est sans contredit la loi de 1875 dotant le Québec d'un double système scolaire public autonome, l'un catholique (de langue française), l'autre protestant (de langue anglaise). Mais le clergé n'apprécie pas cette substitution de responsabilité qui permet à l'État de s'impliquer davantage dans le domaine de l'éducation. En 1873, avant même l'adoption de la loi, l'abbé Alexis Pelletier propose de confier au clergé l'élaboration des programmes et des règlements disciplinaires ainsi que la sélection des livres et des enseignants.

La loi de 1875 marque également la fin de l'évolution des structures scolaires au Québec. Jusqu'au rapport Parent de 1963, ce sera le statu quo .

L'année 1908 marque la fondation du premier collège classique pour jeunes filles (qui deviendra en 1924 le collège Marguerite-Bourgeois). De 1908 à 1963, sous la poussée d'une forte croissance démographique, de l'industrialisation et de l'urbanisation, le secteur public s'agrandit. Cependant, la séparation et l'autonomie à tous les niveaux des deux comités confessionnels et des deux systèmes scolaires créés par la loi de 1875 sont totales; la juridiction exclusive du Comité catholique sur «tout ce qui concerne spécialement les écoles et l'instruction publique en général des catholiques romains» est absolue et l'admission au sein du Comité catholique de tous les évêques dont le diocèse est situé en tout ou en partie au Québec est automatique. Pendant cette période, le secteur privé s'enrichit de 22 autres collèges classiques. C'est l'âge d'or des collèges classiques au Québec.

Enfin, le 10 septembre 1964, sous Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'Éducation, la fameuse «Opération 55» consacre l'enseignement public, gratuit et obligatoire comme norme d'éducation à tous les niveaux. La séparation entre l'école publique et l'école privée est définitive.

Ce bref retour en arrière montre bien que, aussi importante qu'ait pu être la réforme scolaire des années 60, l'enseignement au Québec est bien loin d'avoir commencé avec elle...

1 Dictionnaire général du Canada , R.P. L. Le Jeune, o.m.i., 1931.

1983

Le Mouvement pour l'enseignement privé (MEP) est né le 6 septembre 1983. Après neuf mois de gestation ou à peu près. Comme dans la vraie vie... Un enfant fringant, plein de vigueur, dont on souhaitait la venue — de façon plus ou moins consciente peut-être — depuis des années, plus spécialement depuis l'élection du gouvernement du Parti québécois en 1976.

Car, avant le PQ, l'enseignement privé n'était pas si maltraité au Québec. La loi 60 qui avait créé en 1964, sous le gouvernement libéral de Jean Lesage, le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'éducation, consacrait dans son préambule le droit à l'enseignement privé. En 1968, ayant repris le pouvoir, le gouvernement de l'Union nationale avait passé la première loi (loi 56) sur l'enseignement privé, mettant ainsi fin à l'arbitraire dont les collèges classiques avaient toujours été victimes de la part du gouvernement. En 1970, le Parti libéral avait repris le pouvoir sans toucher aux acquis de l'école privée.

Si l'enseignement privé n'est pas maltraité, on sent cependant les pressions, la tentation. Le président-fondateur du MEP, Me Pierre Pion, décrivait très bien le climat qui régnait alors.

«Il y a toujours à cette époque, disait-il, cette préoccupation d'assurer une certaine prépondérance de l'éducation publique. Dans les années subséquentes, on voudra limiter l'enseignement privé à un rôle de complémentarité. Cette philosophie s'est développée progressivement au sein du ministère de l'Éducation. L'État prenait possession de l'enseignement général de base et, dans toute la mesure du possible, on évitait le double emploi. C'est seulement dans les champs que l'État n'occuperait pas que l'enseignement privé pourrait se développer. Ce n'était peut-être pas la philosophie initiale du législateur, mais c'est celle qu'on a essayé de faire prévaloir au ministère de l'Éducation.»

Me Pierre Pion, président-fondateur du Mouvement pour l'enseignement privé.

Le moratoire de 1977

Comptant dans ses rangs de nombreux enseignants et autres intellectuels généralement favorables à l'école publique, le Parti québécois a inscrit dans son programme un article visant l'intégration graduelle du secteur privé au secteur public. Inspiré par le système français (une seule école, une seule sorte de citoyens, pas d'écoles libres), il entreprend alors de traduire dans les textes sa position idéologique.

Me Pierre Pion se souvient fort bien de ces années difficiles.

«Le gouvernement se divisait alors en deux groupes: les purs et durs qui voulaient carrément l'application du programme, soit l'élimination du privé au profit du public, et les autres, plus pragmatiques, qui se disaient: «C'est bien beau abolir l'école privée, mais qu'est-ce qu'on mettra à la place? Tâchons donc, pour le moment du moins, de trouver un moyen d'empêcher qu'elle se développe.» Pourtant, de souligner Me Pion, la très grande majorité des députés et, sauf erreur, tous les ministres péquistes sans exception envoyaient leurs enfants à l'école privée.»

Le moyen retenu: un moratoire. Dès 1977, au nom de la priorité aux écoles publiques, le gouvernement péquiste décrète un moratoire sur la création de nouvelles écoles privées, allant jusqu'à refuser un permis à des parents de la Mauricie qui demandaient une école secondaire privée non subventionnée, l'école Mont-Bénilde. Puis, en 1981, il passe la fameuse loi 11 qui, en modifiant le mode de financement, réduit du même coup de 10 p. cent les subventions à l'enseignement privé.

125e
NOTRE-DAME

OÙ L'EXIGENCE EST DE TRADITION
COURS SECONDAIRE • PENSIONNAT-EXTERNAT • GARÇONS ET FILLES
3791, CHEMIN QUEEN MARY, MONTRÉAL H3V 1A8 (514) 739-3371

Naissance du MEP

C'en est trop. Des dirigeants d'institutions privées se soulèvent, mobilisent les parents et passent au combat. Un comité provisoire se forme en octobre 1982 et, en septembre 1983, peu après le célèbre jugement Kaufman donnant raison aux parents dans l'affaire Mont-Bénilde, le Mouvement pour l'enseignement privé s'incorpore.

On aurait tort de croire que le MEP est né d'un soulèvement spontané des parents. Ce sont des dirigeants de maisons d'enseignement qui ont été les premiers à se sentir visés et à se rendre compte de l'urgence d'une action. Ce qui les a amenés à se regrouper, à retenir les services de professionnels pour leur proposer divers modes d'action susceptibles d'agir efficacement contre une volonté clairement exprimée du gouvernement de diminuer les subventions des écoles privées, de mettre en marche le processus du programme péquiste visant l'élimination à long terme de l'enseignenent privé.

Chacune de son côté, les institutions ont d'abord convoqué les parents pour leur exposer le problème et demander leur soutien. Lors d'une réunion subséquente de l'ensemble des parents, on a formé un petit exécutif d'une dizaine de personnes. La presque totalité des établissements privés du Québec était encore la propriété de communautés religieuses. Les quelques écoles juives ou protestantes, bien que sympathiques à la cause, n'osaient pas trop s'impliquer.

«L'organisme qui assurait alors le véritable leadership, rappelle le président-fondateur, c'est l'Association des institutions d'enseignement secondaire (AIES), avec Origène Voisine, Annette Bellavance, Fabien Landry et d'autres également très actifs, bien appuyés par l'Association des institutions de niveaux préscolaire et élémentaire (AIPEQ) et par l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ). Mais les parents rejetèrent le plan d'action proposé par les institutions et exigèrent de faire partie du processus décisionnel. C'est ainsi que, peu à peu, ils prirent une certaine prépondérance à l'intérieur du mouvement.»

Création des conseils régionaux

Dès 1982, la formation de comités s'amorce dans les régions de Québec, Montréal et Hull. Composés d'abord de directeurs d'institutions, ils s'adjoignent peu à peu des parents et des enseignants. Le premier à s'incorporer est celui de l'Outaouais au début de 1983. La plupart des régions réunissent leur assemblée générale au cours d'octobre 1983. En novembre, le MEP compte déjà quelque 25 000 adhérents et dispose d'un budget de fonctionnement et d'une structure administrative parfaitement décentralisée.

Congrès de fondation

Décembre fut choisi pour le congrès de fondation. Autour du thème «Libres d'agir», près d'un millier de membres se réunissent au collège Jean-de- Brébeuf à Montréal. Ils tiennent la première assemblée générale, adoptent les règlements généraux et élisent le conseil d'administration. Me Pierre Pion devient le premier président.

En bref

Août

Un secrétariat général autonome est mis en place au siège social. Marc Lacroix en devient le premier permanent.

Septembre

En gestation depuis octobre1982, le MEP reçoit son incorporation le 6 septembre 1983. À ce moment, l'Association des collèges du Québec (ACQ), l'Association des institutions d'enseignement secondaire (AIES) et l'Association des institutions de niveaux préscolaire et élémentaire du Québec (AIPEQ), toutes trois à l'origine du MEP, précisent les revendications des écoles privées dans un document intitulé «Ce que nous voulons».

Novembre

En novembre paraît dans La Presse un cahier spécial sur le thème «Libres d'agir», premier d'une série de cahiers annuels destinés à mieux faire connaître le réseau d'écoles privées.

Décembre

Congrès de fondation sur le thème «Libres d'agir».

NE MANQUEZ PAS VOTRE ENTRÉE !

Admission sur rendez-vous.
Bourses d'études disponibles sur demande.

Maison d'enseignement privée secondaire pour garçons

Informations :
(514) 933-7397

COLLÈGE DE MONTRÉAL
LE PREMIER COLLÈGE DE MONTRÉAL
1031, RUE SHERBROOKE OUEST
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3A 1G3

1984

Malgré cette nouvelle présence sur l'échiquier scolaire, le gouvernement du Parti québécois prépare en 1984, sans tenir compte du privé, une nouvelle loi (loi 40) visant la restructuration du système scolaire public.

«On s'est posé la question à savoir s'il était pertinent pour le MEP de se mêler de la restructuration scolaire du public, se rappelle le président-fondateur Pierre Pion. On s'est dit finalement qu'aucune restructuration sérieuse ne pouvait se faire sans tenir compte des 100 000 enfants du privé.»

Le combat s'intensifie donc: démarches auprès de la députation tant du gouvernement que de l'opposition, sensibilisation de la population et d'organismes divers, tables de concertation avec le Conseil du patronat, la Chambre de commerce du Québec, l'Association des parents catholiques, l'Association des écoles protestantes et celle des écoles juives, la Quebec Association of Independent Schools, etc.

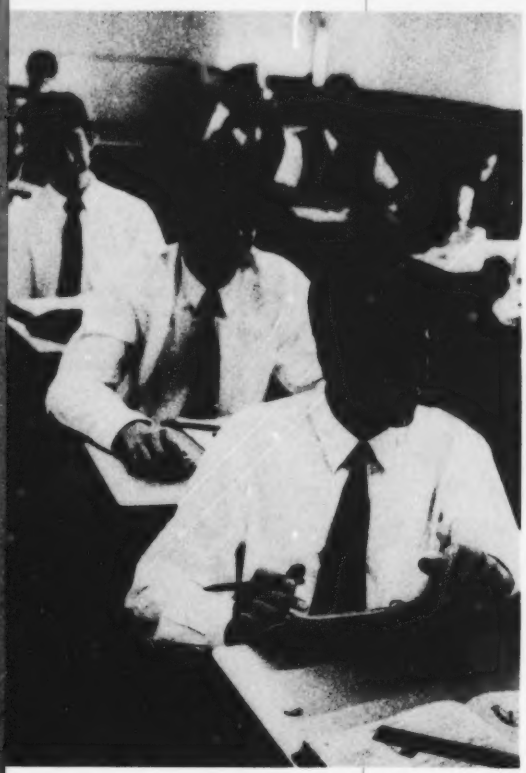

«On a voulu que les parents soient à l'avant-scène plutôt que les institutions, de souligner Me Pion. Car il s'agissait de défendre une liberté fondamentale appartenant au premier chef aux parents: la liberté de choix en matière d'éducation.»

Pour le gouvernement, cependant, le MEP n'a pas à s'immiscer dans ce débat. Le ministre de l'Éducation Yves Bérubé déclare d'ailleurs sans ambages qu'il ne veut pas d'une «politique officielle de l'enseignement privé». L'absence de politique a été et demeure encore, selon lui, «une politique sage» compte tenu de «l'opposition irréconciliable» entre les tenants du droit à un système concurrentiel et «ceux du droit à un système public qui ne soit pas trop menacé».

Ainsi le privé demeure pour le gouvernement un mal nécessaire, sans plus.

L'école Saint-Joseph

Une autre préoccupation majeure du MEP en 1984: l'école primaire Saint-Joseph de Québec, menacée de fermeture parce qu'elle n'a pas les 20 p. cent de pensionnaires requis par la loi pour être subventionnée. Le parfait exemple d'une situation qui prévaut alors dans nombre d'écoles privées des niveaux primaire et préscolaire.Dirigée par les soeurs oblates du Manitoba, l'école Saint-Joseph survit grâce au bénévolat de ses religieuses, à leur abnégation et à l'aide financière de la communauté. Il en coûterait au bas mot 40 000 $ de plus par année si l'établissement rétribuait son personnel selon les termes de la convention collective.

On fait donc circuler à travers tout le Québec une pétition pour demander au gouvernement d'appliquer les mêmes mesures au préscolaire et au primaire qu'au secondaire et au collégial. Signée par plus de 70 000 personnes, la pétition est déposée en décembre à l'Assemblée nationale.

En bref

Février
Le gouvernement du Parti québécois propose une restructuration scolaire (projet de loi 40) sans tenir compte des 100 000 élèves du privé. Le MEP proteste et réclame de nouveau la fin du moratoire.

Juin
Des tables de concertation ont lieu avec le Conseil du patronat et la Chambre de commerce du Québec, avec l'ACQ, l'AIES et l'AIPEQ, avec l'Association des parents catholiques, l'Association des écoles juives, la Quebec Association of Independent Schools, etc.

Juillet
Un projet «Canada au travail» permet au MEP de réaliser un diaporama.

Septembre
Le MEP présente un mémoire au gouvernement sur le rôle de la Commission consultative.

Novembre
Il fait campagne contre la fermeture de l'école primaire Saint-Joseph de Québec. Le litige: l'école devrait recevoir 20 p. cent de pensionnaires au primaire pour être subventionnée.

Le même mois, 3e assemblée générale du MEP. M. Pierre Ménard occupe la présidence. La Presse publie un cahier spécial sur le thème «L'école privée, victime de son succès?»

Décembre
Le MEP dépose à l'Assemblée nationale une pétition de 70 450 noms en faveur de l'école Saint-Joseph.

La clientèle du privé augmente si rapidement, en particulier sur l'île de Montréal, qu'on commence à s'en inquiéter. Qu'arrivera-t-il si cette tendance se maintient? Sera-t-on en mesure de répondre à la demande?

Le pire, selon le président Pierre Pion, c'est que ces hausses ne sont encore qu'un pâle reflet de la demande.

«Il y a au moins deux à trois fois plus de demandes qu'il y a de places disponibles, dit-il. Les listes d'attente s'allongent sans cesse et personne ne sait quand les maisons d'enseignement privé pourront répondre convenablement à la demande.»

À l'éternel problème du financement, le MEP propose des formules de solution. Il est notamment question de «bons d'éducation», billets attestant qu'un enfant a fréquenté une école donnée et pour lesquels les parents pourraient obtenir une somme convenue. La formule a déjà cours dans quelques États américains.

Le manifeste

Le manifeste que prépare le MEP s'articule autour de quatre axes: la liberté de choix des parents, l'accessibilité, l'autonomie des institutions et l'équité dans le financement. Sur ce dernier point, il s'oriente vers l'affirmation de la relation subvention-élève. Reste à savoir si cela se fera sous la forme du «bon d'éducation», sous celle de la déduction d'impôt ou autrement.

Campagne électorale

L'automne est consacré à sensibiliser aux besoins de l'enseignement privé les candidats aux élections provinciales. Les communiqués aux médias vont dans le même sens. Le Mouvement met en relief ses ennuis avec la Commission consultative. Les représentants qu'on aurait aimé y voir voient leur candidature refusée, et même les recommandations que cette commission a présentées ne sont pas retenues et encore moins appliquées.

Deuxième congrès

En décembre, le MEP tient son deuxième congrès, sur le thème de «L'excellence accessible», au collège Marie-Victorin. C'est l'occasion du lancement du manifeste dont, à la clôture, on proclamera l'essentiel dans une déclaration finale.

En bref

Janvier

Jocelyne Royer assume l'interim au secrétariat général de janvier à mai.

Février

Me Pierre Pion reprend la présidence brièvement occupée par Pierre Ménard.

Avril

Premier dîner-bénéfice du MEP. Pierre Péladeau a choisi comme thème de sa conférence: «Le succès d'une entreprise québécoise, Quebecor».

Mai

Le MEP publie un intéressant document intitulé: «L'enseignement privé pour tous: questions et réponses».

Octobre

Le MEP fait campagne en faveur d'une nouvelle école privée à Baie-Comeau.

Novembre

Le deuxième cahier spécial du MEP dans La Presse porte sur «L'enseignement privé, une exigence de qualité».

Le MEP tient son deuxième congrès. Le thème: «L'excellence accessible». Il termine et lance un important manifeste.

Décembre

Yvon Robert succède à Me Pierre Pion à la présidence du MEP.

Collège St-Maurice

école d'éducation internationale

Institution d'enseignement secondaire pour filles (externat et pensionnat); dirigée par les Soeurs de la Présentation-de-Marie; située sur le territoire de la C.S. St-Hyacinthe-Val-Monts.

Depuis septembre 1992, le programme d'éducation internationale est offert.

Membre de: A.I.E.S.

Permis: agréé aux fins de subventions (MEQ)

DEUX BOUFFÉES D'AIR FRAIS : LA LEVÉE DU MORATOIRE ET LE RAPPORT GOBEIL

1986

Peu après les élections, le gouvernement libéral lève le moratoire qui, depuis 1977, empêchait l'ouverture de toute nouvelle école privée. Le nouveau ministre de l'Éducation, Claude Ryan, annonce le 2 avril qu'un permis avec subvention a été accordé à l'école secondaire privée de Baie-Comeau.

Le MEP s'en réjouit d'autant plus qu'il n'a jamais cessé depuis sa fondation de dénoncer ce moratoire. Aux tenants inconditionnels de l'école publique, M. Ryan déclare: «Au lieu de s'offusquer ou de s'effrayer de la concurrence qui pourrait lui venir de l'école privée, l'école publique devra accepter ce défi comme une invitation à se dépasser elle-même, à se définir et à se réaliser avec plus de rigueur et de compétence...»

Trois mois plus tard, une autre bonne nouvelle. Cette fois, c'est le rapport du Groupe de travail sur la révision des fonctions et organisations gouvernementales, présidé par Paul Gobeil, président du Conseil du trésor. Le MEP envoie aussitôt un télégramme au premier ministre Bourassa dans lequel il exprime sa satisfaction. «Dans le domaine de l'éducation, le MEP apprécie particulièrement — puisqu'elles rejoignent celles de son manifeste de novembre 1985 — les recommandations visant la liberté de choix entre le privé et le public, la décentralisation de l'administration des ressources, le maintien de la Commission consultative de l'enseignement privé et le bon d'étude.»

Loin de s'asseoir sur ses lauriers, le MEP se fixe aussitôt quatre priorités pour 1986-1987: 1) la liberté de choix telle que définie dans son manifeste et reconnue par le nouveau gouvernement; 2) affirmer les positions du MEP sur le financement du privé dans un mémoire à la commission parlementaire sur le financement des universités et faire la promotion du «bon d'étude» pour tous les niveaux; 3) ouvrir au primaire privé l'accès au financement public par l'abolition de règles abusives, telle l'obligation d'offrir le pensionnat; 4) soutenir les projets de nouvelles écoles privées.

PRÉSIDENT DU MEP DEPUIS 1985, YVON ROBERT A QUITTÉ CE POSTE À LA FIN DE 1993 POUR SE CONSACRER ENTIÈREMENT À L'ACADÉMIE LAFONTAINE, PRÈS DE SAINT-JÉRÔME, DONT IL EST LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DEPUIS 1988. M. ROBERT A DONNÉ 35 ANS DE SA VIE À L'ENSEIGNEMENT, PRIVÉ ET PUBLIC. D'ABORD ENSEIGNANT PUIS DIRECTEUR DES ÉTUDES AU COLLÈGE SAINT-SACREMENT DE TERREBONNE, INSTITUTION PRIVÉE, DE 1959 À 1968, IL A ÉTÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-JÉRÔME DE 1968 À 1983, PUIS DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS DE 1983 À 1985, AVANT DE REVENIR AU PRIVÉ COMME DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ACADÉMIE LAFONTAINE. L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ AURA TOUJOURS ENVERS LUI UNE ÉNORME DETTE DE RECONNAISSANCE.

L'ÉCOLE SECONDAIRE JEAN-PAUL II DE BAIE-COMEAU.

EN BREF

JANVIER

Les libéraux ayant repris le pouvoir, le MEP remet un message aux nouveaux députés de l'Assemblée nationale sur les besoins de l'enseignement privé et distribue son manifeste.

FÉVRIER

Il rencontre le nouveau ministre de l'Éducation Claude Ryan pour réclamer un meilleur financement, une meilleure représentation à la Commission consultative et l'ouverture de nouvelles écoles privées.

MARS

Il présente à la Commission d'études sur les municipalités un mémoire sur les avantages de la privatisation et de la décentralisation.

Rosaire Legault devient secrétaire général du MEP.

AVRIL

Pendant que se tiennent les États généraux de l'éducation, le MEP dénonce en conférence de presse le peu d'importance accordée à l'enseignement privé.

JUILLET

Publication du rapport Gobeil. Le MEP y appuie les recommandations favorables à la décentralisation, à la privatisation et au bon d'éducation.

AOÛT

Deuxième table de concertation des organismes favorables au privé.

SEPTEMBRE

Reçu en audition par la Commission sur le financement universitaire, le MEP expose les modalités souhaitées pour l'enseignement privé. Il remet au ministre de l'Éducation un dossier complet.

NOVEMBRE

Deuxième dîner-bénéfice. Invitation aux chambres de commerce et sociétés d'entraide économique. Le conférencier, Claude Pichette, traite du «financement des universités, un modèle pour l'enseignement privé».

Cahier spécial dans La Presse («Une saine concurrence»).

LE BON D'ÉDUCATION : SUBVENTIONNER LES PARENTS PLUTÔT QUE LES INSTITUTIONS

Répondant au voeu maintes fois exprimé par le MEP, le rapport Gobeil suggérait au gouvernement, en 1986, de subventionner directement les parents pour l'éducation de leurs enfants plutôt que les institutions. En 1987, le MEP reprend le flambeau, profite de toutes les tribunes pour expliquer comment fonctionnerait ce bon d'éducation ou bon d'étude.

Pour chaque enfant, les parents recevraient un bon dont la valeur devrait correspondre au coût de fonctionnement annuel pour l'enseignement d'un élève selon le niveau fréquenté. Les parents auraient la possibilité d'inscrire leur enfant à une école publique ou privée de leur choix et se serviraient du bon comme paiement. Le gouvernement rembourserait la valeur des bons à l'école et verserait des subventions supplémentaires pour couvrir les dépenses autres que celles de fonctionnement.

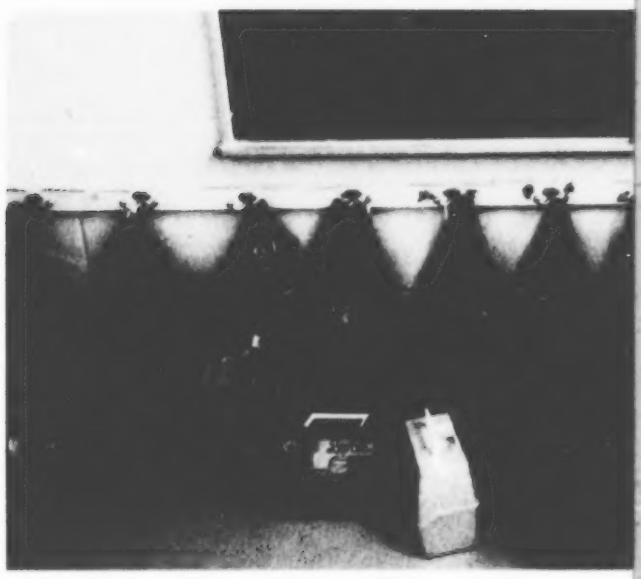

UNE IDÉE QUI N'EST PAS D'HIER

L'idée n'est pas nouvelle. Dès 1776, l'économiste Adam Smith proposait de donner de l'argent aux parents pour qu'ils achètent des services d'enseignement. En 1945, au Canada et aux États-Unis, les lois des anciens combattants ont autorisé des allocations personnelles pour l'achat de services d'enseignement.

Dans un sondage Gallup réalisé en 1983, plus de 50 p. cent des répondants s'étaient prononcés en faveur du bon d'éducation et du libre choix de l'école. Le 31 octobre 1987, dans un cahier spécial de La Presse sur l'enseignement privé, le philosophe bien connu Jacques Dufresne, fondateur de l'Agora, vantait les mérites du bon d'éducation en ces termes:

«L'instauration d'une telle formule — qui, soit dit en passant, peut avoir de nombreuses variantes — changerait complètement le débat actuel du privé/public. La subvention étant accordée au client, toutes les écoles, qu'elles soient publiques ou privées, gérées par des commissions scolaires, des communautés religieuses ou des coopératives de parents, seraient financées de la même façon. Le critère d'accréditation serait simplement la qualité de l'enseignement. Loin d'être une mesure élitiste comme certains tentent de le faire croire, le bon d'éducation, c'est la liberté des pauvres.»

Loyola
High School

A Loyola education is good for life.

Loyola is a college preparatory school for English Catholic boys directed by the Jesuit Order.
A private school in the public interest
7272 Sherbrooke Street West, Montreal, Quebec, Canada H4B 1R2
FOR INFORMATION: 486-1101

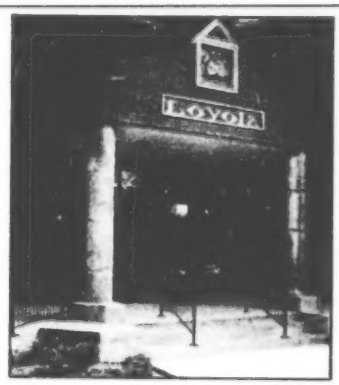

1987

En bref

Septembre

Intervention à propos du transport scolaire à Rivière-du-Loup.

Le MEP propose ses candidats à la Commission consultative.

Octobre

Le MEP demande au ministre de l'Éducation d'enquêter sur l'atteinte à la liberté de choix dont sont victimes des parents de l'école Notre-Dame de Rivière-du-Loup.

Novembre

Le MEP tient à Québec son troisième congrès. Le thème: «Assumer son autonomie».

Le cardinal L.-A. Vachon est conférencier au troisième dîner-bénéfice. Son thème: «Six attentes à l'égard de l'éducation chrétienne».

Cahier spécial dans La Presse et Le Soleil sur l'enseignement privé: «Démocratiser le libre choix».

Décembre

Appui aux programmes fédéral et provincial d'aide financière aux garderies et au principe de l'aide à l'usager.

Troisième congrès

Pour son troisième congrès, le Mouvement a confié l'organisation au conseil régional de Québec. L'événement a lieu dans les toutes nouvelles installations du collège Jésus-Marie de Sillery autour du thème «Assumer son autonomie». Le conférencier d'honneur est le cardinal Louis-Albert Vachon.

L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL PRIVÉ TOUJOURS PRÉSENT

Campus NOTRE-DAME-DE-FOY
St-Augustin-de-Desmaures

CENTENNIAL College
Montréal

Collège ANDRÉ-GRASSET
Montréal

Collège BART
Québec

Collège d'affaires ELLIS
Drummondville

Collège FRANÇAIS
Montréal

Collège JEAN-DE-BRÉBEUF
Montréal

Collège LAFLÈCHE
Trois-Rivières

Collège de L'ASSOMPTION
L'Assomption

Collège de LÉVIS
Lévis

Collège MARIE-DE-FRANCE
Montréal

Collège MÉRICI
Québec

Collège MODERNE
DE TROIS-RIVIÈRES
Trois-Rivières

Collège de secrétariat
NOTRE-DAME
Montréal

Collège O'SULLIVAN
Montréal

Collège O'SULLIVAN DE QUÉBEC
Québec

Collège STANISLAS
Outremont

Conservatoire LASSALLE
Montréal

École COMMERCIALE DU CAP
Cap-de-la-Madeleine

École de musique VINCENT-d'INDY
Outremont

Institut TECCART
Montréal

MARIANOPOLIS College
Montréal

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC
Québec

Séminaire SAINT-AUGUSTIN
St-Augustin-de-Desmaures

Séminaire de SHERBROOKE
Sherbrooke

Villa SAINTE-MARCELLINE
Westmount

ASSOCIATION DES COLLÈGES PRIVÉS DU QUÉBEC - 1940, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST - MONTRÉAL - H2B 1S2 - TÉL.: (514) 381-8891 - TÉLÉCOPIEUR (514) 381-4086

1988

La Révolution tranquille qui a amené au Québec tant de bouleversements sociaux n'a pas épargné les écoles privées. Faute de relève, des communautés religieuses ont dû remettre entre les mains de laïcs des écoles qu'elles dirigeaient depuis des décennies, parfois depuis des siècles.

En 1988, une quinzaine de ces châteaux forts religieux de l'enseignement ont déjà changé de mains et une vingtaine d'autres s'apprêtent à le faire. La moitié des écoles privées sont encore administrées par des religieux ou religieuses, mais leur moyenne d'âge est de 65 ans et les novices sont rarement plus de deux ou trois. Une page d'histoire est en train de se tourner.

Mais tout n'est pas perdu, loin de là. Les valeurs que ces communautés ont toujours défendues demeurent. Les jeunes que ces religieux et religieuses ont formés et qui sont devenus parents comprennent qu'il leur appartient maintenant de reprendre le flambeau.

UNE COLLABORATION DE TOUS LES INSTANTS

Si des parents mettent sur pied de nouvelles écoles — l'académie Lafontaine, l'académie Laurentienne, l'école Pasteur, l'école secondaire de Rimouski, le pensionnat de Compton —, d'autres proposent de partager la direction des écoles existantes avec les religieux, comme au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

D'autres encore (34 p. cent) mettent sur pied des corporations regroupant surtout des parents, parfois du personnel enseignant, afin de racheter l'institution. Habituellement, les religieux demeurent associés à la direction, le temps d'assurer la transition, comme au collège Jean-de-Brébeuf, à Montréal. Le premier à avoir fait le pas est le Mont-Saint-Louis, collège centenaire fondé par les Frères des écoles chrétiennes. Et il l'a fait selon une formule originale dans le domaine de l'enseignement: la formule coopérative.

En 1988, on est donc parfaitement conscient de ce problème de relève. Comme le soulignait dans un des cahiers de La Presse sur l'enseignement privé Yves Tardif, de l'AIES:

«Au début des années 80, deux collèges ont fermé leurs portes en coup de vent et sans qu'on ait vraiment eu le temps de voir venir le coup. Le choix a été dur mais, d'une certaine façon, il a aussi eu des répercussions positives. À partir de là, nous avons pris conscience de la nécessité de sensibiliser les religieux et les laïcs au phénomène de la relève institutionnelle. Il était temps de bouger, de se rendre compte qu'au-delà de la bâtisse elle-même, il existait une oeuvre d'éducation qu'il fallait protéger...»

EN BREF

JANVIER

Le ministre de l'Éducation fait enquête sur l'atteinte à la liberté de choix de certains parents de Rivière-du-Loup.

Demande d'enquête sur le sondage de la Fédération des commissions scolaires sur les élèves de 6e année.

FÉVRIER

Le MEP appuie les collèges privés désireux de donner la formation professionnelle au collégial.

MARS

La Commission du droit à l'information ordonne le retrait du sondage de la Fédération des commissions scolaires sur les élèves de 6e année.

Le MEP réagit à l'étude de la CEQ intitulée «L'école privée est-elle d'intérêt public?»

Grâce en partie aux démarches du MEP, trois nouvelles écoles privées obtiennent des subventions d'ouverture et cinq autres des subventions d'amélioration.

MAI

Appui au mémoire de l'AIES dénonçant le côté centralisateur du projet de loi 107 modifiant la Loi de l'instruction publique.

SEPTEMBRE

Création du Regroupement de l'enseignement privé. Le MEP fait corps avec les associations d'établissements privés. Intervention du MEP au congrès de l'Association canadienne d'éducation à Régina.

OCTOBRE

Table de concertation des organismes favorables au privé.

Cahier spécial de La Presse («Une tradition d'encadrement»).

NOVEMBRE

Quatrième dîner-bénéfice. Le thème du conférencier, Bernard Lamarre, p.-d.g. de Lavalin: «Je vote pour la qualité à un coût raisonnable pour la collectivité».

À la question «Faut-il couper les subventions aux écoles privées?», posée aux téléspectateurs de l'émission «Droit de parole», à Radio-Québec, 3 900 répondent non, seulement 252 répondent oui.

Le MEP appuie le mémoire de l'AIES sur les résidences-pensionnats.

DÉCEMBRE

Le MEP entreprend des démarches contre la fermeture du collégial privé à Saint-Georges-de-Beauce.

1989

Durant l'insistance du Mouvement à évoquer les coûts comparatifs du secteur privé et du secteur public, le ministre de l'Éducation a commandé à ses collaborateurs une étude sur le sujet. Les conclusions, favorables à la position du MEP, ont été publiées. En début d'année, le MEP a fait connaître ses réactions en signalant des oublis significatifs de l'étude Ristic.

Dans le cadre de ses discussions sur la place publique, le Mouvement a senti le besoin d'aller plus loin. Des chercheurs de l'ENAP, déjà préoccupés de questions semblables, sont invités à pousser plus avant leurs recherches. Ce qui a donné lieu à la publication, en décembre, aux P.U.Q., de l'ouvrage de J.-L. Migué et R. Marceau *Le monopole public de l'éducation*. On y trouve des données sur le coût des deux secteurs, public et privé, leurs performances respectives, les conditions de succès des meilleures écoles, l'importance première de l'autonomie, le bon d'éducation et les crédits d'impôt.

Le REPQ. Une argumentation convaincante

En route depuis l'automne 1988, le Regroupement pour l'enseignement privé (ACQ, ACPQ, ADESP, ADIGESEP, AIES, AIPEQ et MEP) a poursuivi sa réflexion et ses contacts au sujet du financement du privé. Une firme de consultants est mise à contribution pour articuler une argumentation capable de convaincre le gouvernement d'agir. En février, un document, «Le tableau s'assombrit», est prêt et affronte le feu des médias tandis que tout le Conseil des ministres est alerté. Durant toute cette période, des pétitions circulent chez les membres du Mouvement. 207 780 signatures seront recueillies.

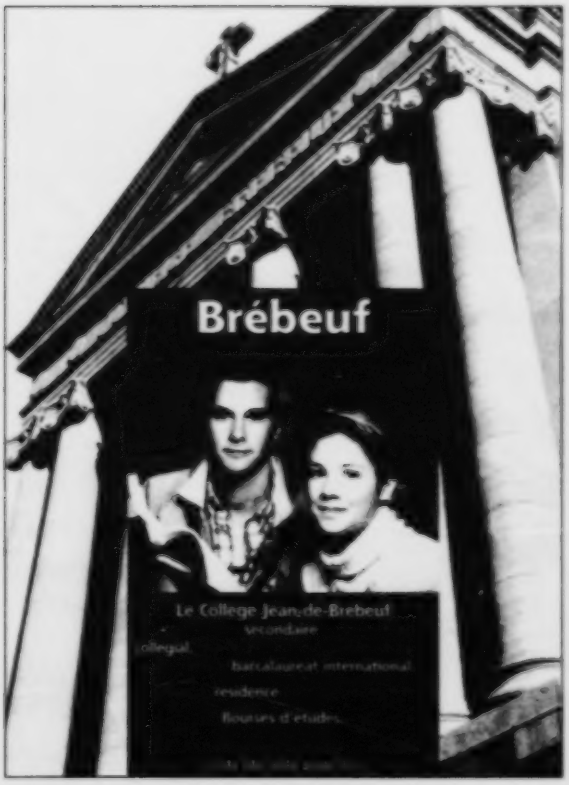

CSA

COLLÈGE SAINTE-ANNE

132 ANS D'EXCELLENCE
AU SERVICE DES JEUNES

Le Collège Sainte-Anne
est une institution privée dirigée par
les Soeurs de Sainte-Anne

Pour **filles** et **garçons**
de 1re à 5e Secondaire

Hommage au MEP
pour ses 10 ans d'engagement

Collège Sainte-Anne
1250, boul. Saint-Joseph, Lachine (Québec) H8S 2M8
Téléphone: (514) 637-3571

À son bureau de Montréal, le premier ministre Robert Bourassa, accompagné du ministre de l'Éducation Claude Ryan, reçoit les sept représentants du REPQ.

Le 1er mai, le premier ministre Bourassa reçoit à son bureau de Montréal, en compagnie de son ministre de l'Éducation Claude Ryan, les sept représentants du Regroupement de l'enseignement privé venus lui signaler l'importante perte de revenus des écoles privées depuis 1981.

Des questions incontournables

De nouvelles élections sont prévues pour le 25 septembre. Dans cette pespective, le MEP fait le bilan de l'action gouvernementale depuis 1976 en matière d'aide au privé — bilan nettement négatif pour le PQ, plus positif pour les libéraux — et pose à tous les candidats une longue série de questions, les incitant à se prononcer en faveur de l'enseignement privé. Peu avant les élections, M. Bourassa déclare ce qui suit: «Par suite de modifications législatives instituées en 1981, le niveau de financement public des établissements privés a connu une baisse significative dont les effets sont de plus en plus ressentis par les établissements concernés. Sous la loi antérieure, les subventions gouvernementales par étudiant atteignaient 80 p. cent des coûts encourus dans le secteur public dans le cas d'une D.I.P. et 60 p. cent des coûts du secteur public dans le cas d'une R.F.S. Or, même si les subventions accordées aux établissements privés depuis 1986 ont augmenté au même rythme que les subventions versées aux commissions scolaires, l'effet des modifications instituées en 1981 se fait toujours péniblement sentir. Tout en tenant compte des disponibilités financières de l'État, un gouvernement libéral examinera attentivement cette situation au cours d'un prochain mandat.»

Quant au chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, il se contente de répondre aux questions du MEP que «pour le moment, la priorité demeure le secteur public».

L'élection maintiendra en place l'équipe gouvernementale. Le MEP compte lui rappeler ses déclarations encore fraîches sur l'enseignement privé.

En bref

Février

Réaction à l'étude Ristic sur les coûts respectifs de l'enseignement au public et au privé.

Mars

Réaction à l'étude Laforce/Deblois sur les résultats des élèves du secondaire au cégep.

Mémoire du Regroupement au premier ministre Robert Bourassa sur le financement du privé, sous le titre «Le tableau s'assombrit».

Avril

Le MEP se joint au Regroupement pour l'enseignement privé qui fait campagne auprès du gouvernement en faveur d'un meilleur financement des écoles privées.

Mai

Leurs représentants rencontrent le premier ministre Robert Bourassa, le ministre de l'Éducation et quelques députés. Présentation d'une pétition de 207 780 signatures.

Infomep, publication du MEP, tire à 100 000 exemplaires pour rendre compte de la rencontre du Regroupement avec le premier ministre et le ministre de l'Éducation.

Le MEP participe à un colloque sur l'éducation en Outaouais.

Grâce en partie à l'intervention du MEP, quatre nouvelles écoles privées seront subventionnées et quatre autres auront des subventions améliorées.

Septembre

Le MEP interroge chefs de parti et candidats aux prochaines élections sur la place qu'ils entendent donner à l'enseignement privé au cours de leur mandat.

Octobre

Cinquième table de concertation des organismes pro-privé.

Novembre

Cahiers spéciaux dans La Presse («La relève, clé de l'avenir») et Le Soleil sur l'enseignement privé.

Fabien Landry publie *Les aléas de l'enseignement privé*.

Décembre

Jean-Luc Migué et Richard Marceau publient *Le monopole public de l'éducation*.

Rencontre avec la direction générale de l'enseignement privé.

Samson Bélair Deloitte & Touche, comptables agréés et conseillers en management, est fier de s'associer à la célébration du 10e anniversaire du Mouvement pour l'enseignement privé

Samson Bélair
Deloitte &
Touche

UN APPUI SOLIDE

1990

Après une année 1989 exigeante marquée par le débat sur le financement des écoles privées et le rapprochement des organismes du privé, l'année 1990 consolidera les liens autour de plusieurs questions brûlantes.

Le transport des écoliers

Le transport des écoliers en est une. Pertes de temps, autobus à demi-vides, coûts de transport trop élevés... Non, vraiment, la mécanique ne tourne pas rond. Et, bien sûr, ce sont encore les parents qui paient la note en bout de ligne. La solution: accorder les montants directement aux écoles, qui se chargeront ensuite de choisir leur transporteur.

Le quatrième congrès

Le Conseil régional de Montréal organise le quatrième congrès au collège Jean-Eudes. Le thème: «Pour un développement dynamique de l'enseignement privé».

Les milieux d'affaires

L'année 1990 aura finalement été marquée par un rapprochement de plus en plus concret entre les milieux d'affaires et l'enseignement privé. Des banques, des fiducies, le Mouvement des caisses populaires Desjardins, notamment, se montrent de plus en plus intéressés à investir dans l'éducation.

Comme le rappelle M. Robert, l'école privée n'est plus étroitement associée aux communautés religieuses comme autrefois. Il ne s'agit plus de charité dans le cas des écoles, mais de véritables PME qui ont démontré leur capacité de se faire une niche intéressante dans le marché de l'enseignement.

«La situation au Québec évoluera probablement comme elle l'a fait en Europe, prédit le président Robert. Les conseils d'administration religieux changeront tranquillement (c'est d'ailleurs commencé) pour des directions laïques et on développera de nouvelles traditions tout en conservant l'héritage des communautés. Pour cette raison, il ne faudrait pas s'étonner de voir une association de plus en plus étroite entre le milieu de l'éducation privée et celui des affaires.»

Les services de garde

À la fin de 1989, le fédéral annonce un programme national de soutien aux services de garde. Comme le MEP est déjà intervenu pour soutenir les positions de l'Association des garderies non subventionnées, il retrouve ici un chantier connu. Il revient à la charge avec un principe fondamental: sa préférence pour l'aide à l'usager. Elle lui semble la meilleure garantie de la liberté de choix des parents.

Les crédits d'impôt

Le Mouvement, à partir d'un travail fait par le MEP/Montréal, amorce une réflexion qu'il porte à l'attention du minitre du Revenu. Cette question demeurera sur sa table de travail un bon moment, vu les enjeux en cause, avant d'être référée au ministère des Finances en 1991.

Le répertoire de l'enseignement privé

Le Mouvement regrettait depuis longtemps de voir dispersés dans plusieurs répertoires particuliers tous les renseignements sur les institutions. Pour atteindre le public et les personnes intéressées à l'enseignement privé à tous les niveaux, il fallait un instrument unifié. C'est ce qu'a réalisé la première édition du Répertoire de l'enseignement privé mis en circulation en juin.

UNE ÉCOLE DANS LA NATURE

PENSIONNAT ET EXTERNAT
JEUNES FILLES ET GARÇONS

Collège Bourget
RIGAUD, J0P 1P0

POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS, COMPOSEZ: (514) 451-0815

En bref

Avril

Le quatrième congrès du MEP se tient sur le thème: «Pour un développement dynamique de l'enseignement privé». Le conférencier est Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat. Il traite de «la concertation des forces du privé, une nécessité pour le développement».

Le MEP s'intéresse à trois domaines particuliers: les services de garde, les crédits d'impôt et le transport scolaire. Il dénonce les effets de la taxation scolaire sur les subventions au privé et insiste pour que la Loi de l'enseignement privé soit révisée dans le sens d'une plus grande justice à l'égard des écoles privées.

Mai

Première édition du Répertoire de l'enseignement privé.

Participation aux fêtes du 20e anniversaire de l'AIPEQ.

Juillet

Le MEP lutte contre la fermeture du secondaire privé à Saint-Georges-de-Beauce.

Septembre

Il présente à la Commission sur l'avenir constitutionnel un mémoire sur la place de l'enseignement privé, commande un sondage sur le transport scolaire et les services de garde, appuie plusieurs projets d'ouverture ou d'amélioration de statut, donne son appui au collège LaSalle en difficulté.

Novembre

Cinquième dîner-bénéfice. Le conférencier, Léon Courville, de la BNC, fait un vibrant plaidoyer en faveur des institutions privées.

Cahiers spéciaux dans La Presse («La formation fondamentale»), Le Devoir, Le Soleil, Les Affaires et La Tribune. D'autres documents intéressants sont également publiés, dont: «Le budget d'une institution privée», par Yves W. Tardif, de l'AIES, et «Le transport scolaire», par Réjean Laterreur, du ministère des Transports.

ICI POUR RÉUSSIR

COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET

Une préparation de qualité aux études supérieures ou au marché du travail

SECTEUR TECHNIQUE

L'ensemble des programmes préuniversitaires
Programme enrichi DEC ᵐᵉⁿ en Sciences de la nature
Programme intégré en Sciences, Langues et Lettres

SECTEUR PRÉUNIVERSITAIRE

Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière
Technique administrative
Administration et coopération
Technique d'animation
Technique d'intervention pastorale

Bourses d'études

Information: 381-4293
1001, boul. Crémazie Est, Montréal, Québec, H2M 1M3

TECCART

La grande école de l'électronique

vous offre trois D.E.C.

243.06 Technologie de l'électronique industrielle

243.11 Technologie de l'électronique

243.15 Technologie de systèmes ordinés

Ces programmes sont offerts en cours du jour, du soir ou du samedi.

TECCART
3155, rue Hochelaga
Montreal (Quebec) H1W 1G4
(Metro Pretontaine)

(514) 526.2501

LE PROJET DE LOI 141 : LE PRIVÉ SERRE LES RANGS

1991

Le 11 juin 1991, le gouvernement Bourassa fait adopter en première lecture son projet de loi 141 sur l'enseignement privé.

Selon le ministre de l'Éducation, Michel Pagé, qui en est le parrain et que le MEP a rencontré en avril, il ne s'agit que d'une simple mise à jour de la Loi de l'enseignement privé (loi 56) datant de 1968. Mais le MEP, qui depuis sa fondation n'a cessé de réclamer de l'État un meilleur soutien financier et plus d'autonomie pour le privé, n'y voit aucune amélioration financière, mais une réglementation accrue.

Toutes les associations représentant le privé exigent aussitôt de se faire entendre. Dix jours plus tard, acquiesçant à leur demande, le ministre Pagé annonce la tenue d'une commission parlementaire, mais la fixe aux... 21 et 22 août, en pleines vacances scolaires!

Feu d'artifice de règlements, de conditions, de normes, de règles et de contrôles que ce projet de loi. Des permis à renouveler tous les cinq ans, même pour des institutions centenaires. Des inspecteurs, des enquêteurs, des quotas. Autonomie? Pas question: mêmes programmes d'études qu'au public, même régime pédagogique, mêmes manuels, même matériel didactique. Tout pour s'assurer que l'école privée soit une copie conforme de l'école publique.

Le MEP ne néglige rien pour dénoncer le plan gouvernemental. Il tire exceptionnellement à 100 000 exemplaires son journal trimestriel Infomep, exclusivement consacré au projet de loi. Dans un éditorial de première page, le président Robert va jusqu'à déclarer: «Ce projet de loi va à l'encontre des grands principes fondateurs de notre système scolaire, entre autres, le droit des parents de choisir l'école de leur enfant et le droit des groupes de créer des institutions d'enseignement autonomes et de bénéficier des moyens administratifs et financiers nécessaires.»

La gravité de la situation amène, en juin, l'AIES, l'AIPEQ et l'ADESP à se regrouper en fédération (la FAEP). Le 22 août, le MEP, qui représente 27 000 des 100 000 familles québécoises dont les enfants fréquentent l'école privée, soumet à la Commission de l'éducation un mémoire. Quatre autres associations présentent aussi des mémoires: le Conseil du patronat du Québec, l'Association des écoles juives, l'Association des collèges du Québec et la FAEP. L'assemblée générale du MEP et son colloque provincial en font l'objet de leurs discussions.

Fin 1991, le MEP rejette un certain nombre d'amendements proposés par le gouvernement, les jugeant insuffisants sur six points: l'accessibilité, l'autonomie, le financement, les pensionnats, le transport, le danger d'une hausse des frais de scolarité. Les discussions sont dans un cul-de-sac.

EN BREF

JANVIER
Le MEP appuie l'avis de la Commission consultative sur la révision de la Loi de l'enseignement privé.

FÉVRIER
Il rencontre le président du Conseil du trésor Daniel Johnson ainsi que la Commission consultative.

MARS
Il s'adresse au ministre des Finances sur la question des crédits d'impôt et donne son appui à l'évaluation scolaire.

AVRIL
Le MEP rencontre le ministre de l'Éducation Michel Pagé.

MAI
Le gouvernement dépose sa nouvelle loi (projet de loi 141). Le MEP proteste, rencontre la ministre de l'Enseignement supérieur Lucienne Robillard, de même que le critique officiel de l'opposition en matière d'éducation.

JUIN
Le MEP consacre tout un numéro d'Infomep (no 29) au projet de loi 141.

AOÛT
Le MEP explique de nouveau sa position sur le projet de loi dans un mémoire à la commission parlementaire les 21 et 22 août.

NOVEMBRE
Sixième dîner-bénéfice. La conférencière Micheline Bouchard, ing. du Groupe DMR, traite de «L'enseignement privé à l'heure du marketing».

Toujours en novembre, cahiers spéciaux dans La Presse («Contre vents et marées»), Le Devoir, Les Affaires.

LE
COLLÈGE MONT-SAINT-LOUIS
ASSOCIATION COOPÉRATIVE
1700, boulevard Henri-Bourassa Est
Montréal H2C 1J3 382-1560

FONDÉ EN 1888

SOUHAITE
UNE LONGUE VIE AU M.E.P. !

Enseignement privé pour garçons et filles - Cours secondaire complet

POUR L'EXCELLENCE ET POUR UNE QUALITÉ DE VIE

UNE DISCUSSION CORSÉE

Les 13 janvier, 3 et 10 février marquent des dates importantes dans le cheminement des organismes de l'enseignement privé vers une position commune face au projet de loi 141. Ces rencontres permettent d'évaluer le pour et le contre: gains pour le préscolaire/primaire subventionné (10 000 élèves), recul pour le collégial (20 000 élèves) et rien ou presque pour le secondaire. L'unanimité du privé autour de la déclaration du 3 février est claire: «Impossible d'approuver tout projet de loi qui viendra sanctionner l'appauvrissement progressif dont l'enseignement privé est victime depuis l'adoption de la loi 11 en 1981.»

Puis, à la FAEP (Fédération des associations d'établissements privés), une proposition prend forme: «Inscrire dans la loi que, en trois ans, le financement atteindra 65 p. cent du coût du public.» Le MEP et les autres associations l'endossent. Si bien que le 20 mars, le ministre de l'Éducation Michel Pagé se déclare d'accord avec le principe d'une hausse sur trois ans des subventions au privé. Le 29 mai, c'est au tour des ministres Daniel Johnson, président du Conseil du trésor, et Lucienne Robillard, de l'Enseignement supérieur, de reconnaître les besoins du privé et de déclarer qu'ils envisagent d'y remédier.

Enfin, le 18 décembre 1992, à 4 h 45 du matin, après mille et une nouvelles démarches, une trentaine de réunions avec le ministre et ses fonctionnaires, l'Assemblée nationale adopte un projet de loi passablement modifié. Une légère amélioration sur le plan financier, des adoucissements au vocabulaire de la loi, la disparition d'articles contraignants pour la liberté de choix, le respect de certains «droits acquis», la réduction des droits à payer, l'accès du primaire et du préscolaire aux ententes et subventions pour le transport, l'égalité de statut pour les subventions, etc.

VICTOIRE POUR LE PRIMAIRE PRIVÉ

En plein milieu du débat sur la loi 141, le ministre de l'Éducation donne suite à une demande de subvention au primaire sans exiger les services de pensionnat comme cela se faisait depuis 25 ans. Il s'agit de l'école Plein Soleil de Sherbrooke. Dès l'automne de 1991, le MEP était intervenu directement pour amorcer la préparation de cette demande.

EN BREF

1992

JANVIER

Le projet de loi 141 continue de semer l'émoi. Le MEP craint une hausse des frais de scolarité et en fait part au ministre Pagé dans une lettre.

MARS

Pour la première fois depuis qu'existe la Loi de l'enseignement privé (1968), une école primaire privée, l'école Plein Soleil de Sherbrooke, est reconnue pour fins de subventions selon les mêmes critères que les écoles secondaires.

JUIN

Après l'école Plein Soleil de Sherbrooke, Québec déclare d'intérêt public une seconde école primaire privée sans référence au pensionnat, à la religion, à l'ethnie et au handicap. Il s'agit de l'école Sainte-Anne de Montréal.

NOVEMBRE

Le MEP présente son mémoire à la commission parlementaire sur la réforme du collégial.

Septième dîner-bénéfice. Le fiscaliste Yves Séguin, conférencier, traite des finances de l'État.

Cahiers spéciaux dans La Presse («L'enseignement privé épouse l'histoire de Montréal»), Le Devoir et Les Affaires.

DÉCEMBRE

La loi 141 est finalement adoptée le 18 décembre, aux petites heures du matin, sans amélioration sensible du financement.

Criblé de dettes, recherchant fébrilement des moyens de réduire son déficit, le gouvernement du Québec convoque en février la Commission du budget. Dans son mémoire, le MEP illustre le rôle que joue l'enseignement privé dans la réduction des dépenses publiques et réclame en conséquence le crédit d'impôt pour frais de scolarité. Le cahier spécial publié par le MEP dans La Presse du 30 octobre précédent reproduisait une étude des plus intéressantes faite à ce sujet par un professeur de fiscalité à l'École des hautes études commerciales, également directeur du service des sciences comptables, Pierre Royer.

Selon M. Royer, un crédit d'impôt aux parents qui désirent envoyer leurs enfants aux écoles privées primaires et secondaires et qui n'en ont pas les moyens permettrait au gouvernement de réaliser des économies appréciables. Selon lui, cette formule aurait de plus l'avantage de «rendre justice aux parents qui ont choisi l'école privée pour leurs enfants».

POURQUOI PAS L'ACCÈS AUX CRÉDITS POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL?

Au cours de 1991, le gouvernement fait connaître sa politique de développement régional et les nouvelles structures administratives destinées à sa gestion. Il impose aux régions la tâche de préparer une stratégie de développement sur cinq ans.

En mai 1993, le Mouvement pour l'enseignement privé prend connaissance des modalités d'application de cette nouvelle politique. Il en saisit les présidents de quelques associations du privé. Suivent des réunions d'échange. Elles permettront à quelques institutions de s'intégrer au plan stratégique de leur région et, dans certains cas, d'obtenir des crédits pour leur développement.

1993

POURQUOI PAS DES CRÉDITS AUX IMMOBILISATIONS?

Une des failles de la Loi de l'enseignement privé, c'est son silence sur cet élément budgétaire. La Loi de l'instruction publique, elle, a des provisions pour le développement et le service de la dette. Dans le privé, tout est à la charge du budget de fonctionnement.

Le Mouvement a alerté dès 1991 le ministère des Finances et le Conseil du trésor à ce sujet. Au ministère de l'Éducation, en 1993, la nouvelle titulaire, Lucienne Robillard, s'est montrée sensible aux demandes du privé. Aussi la Fédération des associations a-t-elle procédé à la cueillette des besoins de ses institutions à ce chapitre. Les résultats, prévus pour 1994, devraient affecter la réflexion gouvernementale. De façon positive, souhaitons-le.

POURQUOI NE PAS «AVANCER» COMME L'ÉCOLE PRIVÉE?

Dans le prolongement du projet de réussite scolaire du ministre Michel Pagé, lancé en juin 1992, la ministre Lucienne Robillard publie «Faire avancer l'école», document destiné à faire connaître ses constatations, ses interrogations et ses perspectives de solution au sujet du primaire et du secondaire. Le Mouvement reconnaît là plusieurs des formules qui font le succès de l'école privée: importance de la formation fondamentale,

discipline, encadrement, titulariat, études surveillées, etc. Le mémoire du MEP est donc un appui à la démarche de la ministre et un encouragement à la fermeté pour y engager tous les responsables.

POURQUOI PAS UNE PRÉSIDENTE?

En décembre, le conseil d'administration élit à la présidence du Mouvement Nicole C. Vandenberg, de Sainte-Foy. Mère de deux enfants éduqués au privé, enseignante et membre du conseil d'administration de l'école des ursulines de Québec, Mme Vandenberg siège aussi au conseil d'administration du cégep Sainte-Foy. Son expérience du bénévolat, en dehors de l'éducation, s'est exercée dans le monde du sport et des affaires municipales.

Yvon Robert quitte la présidence du MEP après huit années bien remplies. Il se consacrera plus activement à l'académie Lafontaine (Laurentides) dont il a piloté la fondation et dont il est directeur général depuis 1987.

EN BREF

JANVIER

Le juge Tessier-Gagnon, de la Cour supérieure, maintient le jugement de la Cour du Québec déclarant confidentiels les états financiers des établissements privés.

FÉVRIER

Mémoire à la Commission du budget sur la réduction des dépenses publiques.

AVRIL

Le MEP appuie la protestation du Conseil des collèges non subventionnés contre certaines modalités de la loi 82.

MAI

Le MEP prend part aux fêtes du 25e anniversaire de l'AIES.

JUIN

Le soutien du MEP a réussi aux parents de l'école secondaire Marie-Victorin de Montréal-Nord qui sauvent leur institution de la fermeture par suite de la vente du collégial au secteur public.

AOÛT

Le MEP prépare son cinquième congrès et les fêtes qui marqueront son dixième anniversaire en avril 1994, sur le thème: «Un nouveau partenariat».

Avec la FAEP il travaille sur les dossiers touchant les crédits d'impôt, le transport scolaire, la planification stratégique et les immobilisations.

NOVEMBRE

Cahiers spéciaux dans La Presse («Les 10 ans du MEP»), Le Devoir, et Les Affaires.

DÉCEMBRE

Dépôt devant la ministre de l'Éducation d'un mémoire appuyant les mesures du document «Faire avancer l'école».

ÉCOLES SUBVENTIONNÉES *

1986	S	Éc. sec. Jean-Paul II, Baie-Comeau
	MP	Cent. péd. Nicolas et Stéphanie (EHAA), Repentigny
1987	S	Col. Héritage de Châteauguay
	S	Collège Français, Longueuil
	S	Éc. Claire-L'Heureux-Dubé, Rimouski
	S	Éc. Mont-Bénilde, Bécancour
	P	Pensionnat de Compton
1988	MPS	Académie Lafontaine, Lafontaine
	MPS	Académie Laurentienne, Val-Morin
	MPS	École Pasteur, Montréal
1989	MPS	Collège Stanislas, Sillery
	MP	École Marie-Anne, Rawdon
1990	S	Collège Rachel, Montréal
1991	MP	Petite Académie, St-Hyacinthe
1992	MP	École Plein Soleil, Sherbrooke
	MP	École Première Mesifta, Montréal
	MPS	École Sainte-Anne, Montréal
1993	P	École Saint-Joseph, Montréal
	S	Éc. Sec. Marie-Victorin, Montréal-Nord
	PS	Lower Canada College, Montréal
	MPS	Les Écoles Commun. SKVER, Montréal

ÉCOLES AUTORISÉES *

1986	CPr	Ac. Internat. de la Mode et du Design, Montréal
	MP	Académie Kuper, Kirkland
	MP	École Montessori de Québec
1988	CPr	Musitechnic Services éducatifs, Montréal
1989	MPS	École Charles-Perrault, Pierrefonds
1990	MP	Académie Marie-Laurier, Brossard
	PS	École Sainte-Famille, Lauzon
1991	MP	Éc. primaire de l'institut Garvey, Montréal
1992	MP	Centre académique de Lanaudière, Repentigny
	CPr	Académie Julien, Montréal
	MP	Académie Les Tourelles, Repentigny
	MPS	École Charles-Perrault, Laval
1993	MP	ALI IBN - ABI-TALIB, Montréal
	MP	École Montessori, Cap-Rouge
	MP	École Montessori, Charlesbourg, Sainte-Foy
	MP	École Montessori, Rive-Sud
	MP	École Montessori, Drummond, Drummondville
	MP	École La Clé des champs, Léry
	MP	École Adventiste, Montréal-Est

* Depuis la fin du moratoire (avril 1986)

À L'OCCASION DE SON 10e ANNIVERSAIRE, MEILLEURS VŒUX DE SUCCÈS AU MEP

Académie Lafontaine

Établissement privé d'enseignement primaire et secondaire

Le MEP estime que, malgré les difficultés nombreuses qu'a connues et continue de connaître l'enseignement privé, celui-ci est en pleine croissance et que l'école privée de l'an 2000 sera encore plus performante et accessible qu'elle ne l'est aujourd'hui. Parce que l'école privée coûte moins cher à l'Etat que l'école publique pour un enseignement généralement supérieur, le MEP soutient qu'elle peut constituer pour le gouvernement, étouffé par les dettes, un excellent moyen de réduire ses dépenses tout en améliorant la qualité de l'éducation.

LES FORCES DU PRIVÉ

La courbe des effectifs du privé publiée par Statistique Canada en 1993 présente un dessin assez capricieux pour le primaire et le secondaire. Forte croissance entre 1960 et 1965. Décroissance radicale de 1965 à 1971. La reprise se fait ensuite constante durant 20 ans; elle indique une hausse des effectifs d'un peu plus 1 000 élèves par année. Ils atteignent 103 520 en 1993.

Hommage au MEP pour son 10e anniversaire

COLLEGE DUROCHER
SAINT-LAMBERT

Le MEP: *des bâtisseurs*

DANIEL BÉLEC, président

daniel bélec
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
123, boul. Labelle, bureau 200, Rosemère, Qc. J7A 2G9
tél.: (514) 437-2064 fax: (514) 437-2999

1994

NICOLE C. VANDENBERG, PRÉSIDENTE DU MEP.

C'est une des forces du privé que cette croissance constante.

Elle coïncide avec la popularité qu'attestent les sondages. Depuis bientôt dix ans, le Conseil du patronat, de concert avec la firme CROP, en réalise un annuellement. Le taux de satisfaction se situe entre 75 et 80 p. cent. On note, en même temps, une percée graduelle de la sympathie du milieu des affaires pour l'enseignement privé.

La recette est claire: stabilité de l'environnement éducationnel, importance accordée à la formation fondamentale, taux de réussite scolaire au-dessus de la moyenne, sûreté d'accès aux études supérieures, obtention plus rapide des diplômes, etc. Enfin, une économie annuelle substantielle pour l'État.

La société évolue vers le privé. Comme, le plus souvent, le père et la mère travaillent, l'école doit être plus disponible que jamais. Or la disponibilité est justement une autre des forces du privé.

Fini les familles de cinq, six ou sept enfants. La règle, maintenant, c'est un ou deux enfants et des parents qui travaillent. Ces parents investissent dans une garderie dès que l'enfant a quelques mois. Donc, pour eux, payer un peu de leur poche pour envoyer leur enfant à l'école privée dès qu'il a l'âge d'entrer au primaire, c'est simplement continuer ce qu'ils ont commencé: aller chercher un service qui répond à leurs besoins et à leurs valeurs. Des douzaines de maternelles sont devenues des écoles primaires privées. Et, demain, ces établissements sentiront le besoin d'offrir des services au secondaire également.

Ce qui compte,

C'est l'enfant!

Préscolaire, primaire: Mixte

Secondaire: Filles

Externat-Pensionnat

ÉCOLE MARIE-CLARAC

3530, boul. Gouin Est, Montréal-Nord (Québec) H1H 1B7
Tél.: (514) 322-1160
Dirigée par les Soeurs de Charité de Sainte-Marie.
Projet spécial «Harmonie Nature» pour les enfants talentueux et ingénieux sur le site du Camp Mère Clarac à Saint-Donat.

Des idées nouvelles pour vos campagnes de financement avec des services supérieurs

Conseillers en Campagne de Financement
Fund Raising Consultants

Parfait International inc.
1505, Louvain Ouest, Montréal, Qc H4N 1G6
Tél.: (514) 858-0044 • 1 800 361-2549 • Fax: (514) 858-0062

Nous sommes votre meilleur associé !

PARFAIT INTERNATIONAL met à votre disposition un conseiller en campagne de financement qui vous aide à organiser votre campagne dans les moindres détails, du début à la fin, et qui détermine avec vous les stratégies qui assurent les meilleurs résultats.

Plus de 20 programmes différents.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS POUR CONNAÎTRE LE CONSEILLER PRÈS DE CHEZ VOUS.

PLUS QUE JAMAIS DES PARTENAIRES

Plus encore qu'aujourd'hui, l'école de l'an 2000 sera une école où parents, directeurs et enseignants, même les élèves dans une certaine mesure, vont être des partenaires.

Le thème du congrès de cette année aborde d'ailleurs ce sujet: «Un nouveau partenariat». L'école privée va évidemment continuer de véhiculer des valeurs comme la formation fondamentale, la discipline, l'autonomie, l'encadrement des élèves, etc. Mais plus que jamais elle sera à l'image du milieu qui l'a développée. Des institutions vont privilégier certaines matières particulières, la musique par exemple, d'autres vont mettre l'accent sur les matières de base, d'autres encore sur le développement international, et ainsi de suite. Elles seront très différentes les unes des autres.

Le MEP souhaite que le gouvernement en vienne à comprendre vraiment son rôle qui est d'assurer l'éducation sans se substituer aux enseignants. Il souhaite que d'ici à l'an 2000, le «bon d'éducation» ou crédit d'impôt devienne la façon de financer l'enseignement, garantissant ainsi la liberté de choix de chacun.

Partenaires depuis 10 ans...
et pour les générations à venir!

Parce que nous croyons aux valeurs d'excellence propres à l'école privée, nous sommes heureux de compter parmi les partenaires du MEP

Collège Laval
275, rue Laval, Laval (Québec) H7C 1W8 Téléphone : (514) 661-7214 Télécopieur : (514) 661-7146

LES 10 ANS DU MEP EN RÉGION

ESTRIE

1983	1er secrétaire général: Marc Lacroix
1987	Pensionnat de Compton - permis subventionné
1989	XIe assemblée générale provinciale au collège Notre-Dame des Servites de Ayers Cliff
1990	Prix du Savoir Eure
1992	École Plein Soleil, D.I.P.-1er dîner-bénéfice
1993	Restructuration régionale

MAURICIE/BOIS-FRANC

1983	École secondaire Mont-Bénilde, jugement Kaufman obligeant à l'émission d'un permis
1987	Réouverture avec subvention
1988	Xe assemblée générale provinciale au séminaire Saint-Joseph
1990	Assemblée des exécutifs: MEP, ACQ, ADESP, AIES, AIPEQ au séminaire Saint-Joseph

MONTÉRÉGIE

1987	Collège Français secondaire D.I.P.
1987	Collège Héritage de Châteauguay, ouverture avec subvention
1988	1re assemblée générale - avril
1990	Académie Marie-Laurier + Les Trois Saisons = nouveaux permis
	XIIe assemblée générale provinciale au collège Charles-Lemoyne à Longueuil
1991	Saint-Césaire 1969 - coopérative d'enseignants 1991
	La Petite académie du boisé, ouverture avec subvention
1992	Durocher - Saint-Lambert (fusion)

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

1985	Vente de calendriers au profit du MEP/régional
1986	Carl Lachance à la Commission consultative
1987	Depuis 1987 - concours annuel L'excellence en orthographe
1988	Ouverture du Centre éducatif Victor Langevin à Alma
	L'école apostolique de Chicoutimi s'interroge sur son service de pensionnat

OUTAOUAIS

1982	Automne - campagne d'information et de recrutement
	Premier conseil régional mis en place
1983	Octobre - 1re assemblée générale régionale
1989	Colloque de la CEQ - le MEP participe
1992	Projet d'école primaire privée

MONTRÉAL

1983	1er congrès, collège Brébeuf
	Formatronique - Informatique Multi FLEXA Inc., permis d'ouverture
	Collège INTER-DEC, permis d'ouverture
1984	École communautaire hassidique, permis subventionné
	Collège d'informatique Marsan, permis
1985	IIe congrès au collège Marie-Victorin
	Écoles musulmanes de Montréal, permis subventionné
1986	O. Voisine, A. Bellavance à la Commission consultative
	Centre pédagogique Nicolas et Stéphanie, permis subventionné
1987	VIIIe assemblée générale provinciale
	Académie Kuper, permis
1988	Académie Lafontaine, permis subventionné
	Académie Laurentienne, permis subventionné
	École Pasteur, permis subventionné
	Contribution du MEP/Montréal au dossier sur les crédits d'impôt
1989	École Charles Perrault
	École Marie Anne
1990	IVe congrès au collège Jean-Eudes
	Collège Rachel - collège Beaubois, primaire
	Centre François Michelle secondaire
	L'Écolerie
1991	XIIIe assemblée générale provinciale au collège Mont-Saint-Louis
1992	Académie Les Tourelles
	Centre académique de Lanaudière
	École Sainte-Anne
	1er concours d'art oratoire
1993	Appui à la relance de l'école secondaire Marie-Victorin
1994	2e concours d'art oratoire

QUÉBEC

1985	Lancement du Manifeste dans la région
1986	École Jean-Paul II de Baie-Comeau
	Jean Poulin et Guy Lemire à la Commission consultative de l'enseignement privé
1987	École Claire L'Heureux-Dubé de Rimouski
	École Montessori de Québec
	IIIe congrès et IXe assemblée générale provinciale au collège Jésus-Marie
1989	Saint-Stanislas primaire
1990	Fermeture du séminaire Saint-Georges-de-Beauce
	Ouverture de l'école Sainte-Famille
1992	XIVe assemblée générale provinciale au séminaire des pères maristes de Sillery

Mouvement pour l'enseignement privé
1940, boul. Henri-Bourassa Est
Montréal Qc H2B 1S2

Téléphone : (514) 381-8891
Télécopieur : (514) 381-4086
Appel sans frais : 1 800 463-1931

Conception et réalisation :
Manon Chevalier Communications

Photos : Pierre Charbonneau
Graphisme : Langevin Turcotte
Photocomposition et impression :
Boulanger

Le MEP a dix ans.

Bravo!

MAISON

Placente

Quant à notre maison,
elle habille les jeunes
du Québec aux couleurs
de leur collège depuis 1981.
Et nous nous en félicitons.

9424, boulevard Viau
Saint-Léonard
(Québec)
(514) 324-1240